

LES RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU BOULEVARD DIDEROT A BESANCON

En juin 2010 était ouverte l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de restructuration du boulevard Diderot.

Fin juillet 2010, le commissaire enquêteur désigné a rendu ses conclusions.

Il a reçu 17 observations d'habitants (dont plusieurs émanent de conseil syndical de copropriétaires, observations souvent accompagnées d'un document écrit) et une contribution écrite parvenue par courrier.

Ce rapport est à la disposition du public au service de l'urbanisme de la ville où vous pouvez le consulter et obtenir des photocopies (payantes). De plus, une réunion publique se tiendra le 10 novembre 2010 à 20 h au FJT La Cassotte au cours de laquelle les questions du tram et du boulevard Diderot seront abordées.

Nous vous en livrons ci-dessous une brève analyse : nous n'avons pas repris les identités des personnes intervenues.

Ces observations dépouillées une à une portent, entre autres, sur :

- L'accès aux garages des bâtiments n°1 et 3 du boulevard Diderot.
- La mise en double sens de la rue de la Mouillère.
- La sortie de l'immeuble 3 boulevard Diderot.
- La matérialisation des aires de stationnement et pistes cyclables susceptibles d'être squattées par des voitures « ventouses ».
- Les modalités de circulation dans ce secteur.
- La restauration de la passerelle qui enjambe la voie ferrée et relie la rue de l'Avenir au bvd Diderot.
- L'expropriation d'une parcelle de terrain rue du capitaine Arrachart.
- Les inquiétudes exprimées par le conseil syndical d'une copropriété du quartier quant à l'aggravation des nuisances sonores, la préservation et l'accessibilité des places de stationnement, l'emplacement des conteneurs à ordures ménagères, la sécurité des piétons, l'accès aux garages à partir de l'avenue Fontaine Argent et la volonté d'obtenir un dédommagement pour dépréciation des biens. Est réclamée en outre la réalisation d'un mur antibruit et la reconstruction des installations communes aliénées par le projet.
- Un couple d'habitants, rue Jean Mermoz, s'étonne du maintien du passage pour mode doux de déplacement sur leur propriété alors qu'un tel aménagement est envisagé sur le bvd Diderot restructuré. Il réclame également un passage souterrain à usage professionnel du fait que leur terrain est coupé en deux par le nouveau boulevard.
- Réclamation également d'un couple de propriétaires, rue du Capitaine Arrachart qui s'estime spolié par le projet : diminution de leur terrain, démolition et reconstruction d'un mur de pierres sèches, enlèvement des plantations actuelles et réaménagement d'un écran de verdure, ce qui entraîne des frais jugés inutiles pour la collectivité.
- Un autre couple d'habitants du bvd Diderot réclame la prolongation de ce bvd jusqu'à la rue de Chalezeule ; la finition du contournement de la ville avec construction de giratoires à Beure, tours de l'Amitié, Bowling, rue de Vesoul.
- Il sollicite l'absence de feux tricolores au long du bvd Diderot ; l'application d'un revêtement silencieux sur la chaussée ; la construction d'un mur antibruit, un constat d'huissier sur l'état des constructions avant les travaux et la mise en place de protections temporaires durant les travaux.
- Des observations écrites d'un habitant de Thise concernant l'incidence sur la circulation de la mise à double sens du bvd Diderot.
- Des questions et sollicitations d'une copropriété de 45 logements (avec signature des 11

membres du conseil syndical) concernant les mesures de protection acoustique ; l'accès à leur parking souterrain avec la problématique des conteneurs à ordures ménagères ; le sens de la circulation et la régulation des flux ; l'existence d'un dédommagement ; le stationnement des urgences.

- 14 signatures d'une copropriété rue Tristan Bernard quant à l'inquiétude que susciterait le prolongement des voies au-delà des Champs Brulés, ce qui constituerait une déviation provoquant un trafic accru et des nuisances sonores.
- Un bilan des pertes de places de stationnement par une habitante de l'avenue Fontaine Argent ;
- Des remarques des propriétaires d'une parcelle de terrain rue Jean Mermoz fortement impactée par le projet.
- Un souhait d'autres habitants de la rue Mermoz qui demandent que la rue reste à double sens et estiment inutile la piste cyclable bvd Diderot , le parcours par l'avenue Fontaine Argent étant plus sécurisé.

L'analyse thématique des interventions, faite par le commissaire enquêteur, laisse apparaître :

- Une forte préoccupation en ce qui concerne les **nuisances sonores** (cette préoccupation fait l'objet, dans les conclusions du commissaire d'une **réserve expresse**).
- Des doutes quant à l'opportunité du projet (doutes non fondés pour le commissaire).
- Des interrogations sur la sécurité routière.
- Des interrogations et des inquiétudes concernant l'accès aux immeubles riverains et aux garages.
- Des questions quant au plan de circulation.
-

De tout cela, le commissaire enquêteur en conclut :

«...ces interventions, sans manifester une opposition farouche et véhémement explicitent l'impérieuse nécessité d'économiser l'espace et les deniers publics. L'attitude souvent constructive et l'état d'esprit généralement ouvert et réceptif ont maintenu des contacts courtois et polis même si parfois le ton se montrait ferme et déterminé. »

En conclusion finale, le commissaire enquêteur exprime **3 réserves expresses et 2 recommandations**.

Réserves expresses :

- réalisation de mesures acoustiques préalables aux fins de disposer d'une base pour le calcul de l'émergence sonore et la prise de mesures adaptées après la réalisation du projet ;
- recherche par le dialogue et avec un esprit d'humanité d'une indemnisation décente pour les propriétaires (deux propriétaires cités) lourdement impactés ;
- construction du « passage en dessous » au bénéfice d'une activité professionnelle.

Recommandations :

- exclusion de toute mesure d'expropriation ou création de servitudes pour des projets à venir dans le secteur à l'adresse des propriétaires directement concernés ou pénalisés par le projet de restructuration ;
- réhabilitation et prolongement de la passerelle au droit de la Rue Beauregard aux fins de sécuriser la traversée des piétons.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport a décidé d'entamer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique tout en veillant à lever les 3 réserves expresses dont elle tiendra compte.